
Jour de séance 30

le jeudi 1^{er} février 2018

10 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 28, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de M. Coon.

La séance est levée à 11 h 5.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 9	(30 janvier 2018) ;
rapport annuel de la Commission de police du Nouveau-Brunswick pour 2016-2017	(31 janvier 2018) ;
rapport annuel du Conseil du Trésor pour 2016-2017	(31 janvier 2018).